



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

**CYCLE DROIT DU TRAVAIL ET DES
ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**SESSION 3
LES CREANCES SALARIALES
PARTIE 1 :
VERIFICATION ET PAIEMENT**

**Jeudi 15 juin
De 13h30 à 17h30**

Anaëlle DONNETTE

Maître de conférences HDR
École de droit social de Montpellier
Université de Montpellier

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître le régime de l'établissement des créances salariales dans l'entreprise en difficulté
- Connaître les conditions de paiement des créances salariales dans l'entreprise en difficulté
- De faire face à un contentieux relatif aux créances salariales

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Les relevés de créances salariales

- Établissement des relevés
- Contestation des relevés

II - Le paiement des créances salariales

- Droit au paiement
- Garanties de paiement (hors AGS)

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52